

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 28 août 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 25 août 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoir : 1  
Votants : 18

### Date de Convocation du Conseil Municipal :

19 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq août à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusées : Sandra LEZIN (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT.

### **2025-49 Délibération relative au renouvellement de la convention pour le périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurioux & Eveux**

#### **Rapporteur : Isabelle BONNET**

La MJC Maison Pour Tous Fleurioux & Eveux gère un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille principalement des enfants des communes d'Éveux et de Fleurioux-sur-l'Arbresle et dispose de personnel qualifié dans le cadre de l'animation.

La MJC recherche des missions pour compléter le temps de travail de son personnel ainsi que des financements pour équilibrer son budget.

La commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle a mis en place un projet éducatif de territoire et propose des animations sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école du Chêne durant l'année scolaire.

La commune souhaite renforcer son équipe d'encadrants pour ces temps d'animation sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer une convention pour l'année scolaire 2025/2026 pour la mise à disposition de 3 animateurs de 11h20 à 13h20, d'un animateur de 16h30 à 18h30 et d'un animateur de 16h30 à 17h30, les lundi / mardi / jeudi / vendredi des semaines scolaires. Le directeur de la MJC assure la coordination pédagogique de l'ensemble des intervenants sur le temps périscolaire.

Si nécessaire, la MJC pourra à la demande de la commune, compléter son équipe d'animateurs au tarif de 21 € / heure.

VU la proposition transmise par la MJC gérant le centre de loisirs pour un montant de 17 191,24 € pour l'année scolaire 2025/2026 ;

VU le projet éducatif de territoire mis en place par la commune ;

VU la Convention Territoriale Globale signée entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

CONSIDERANT que la MJC contribue à améliorer l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence enfance/jeunesse de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

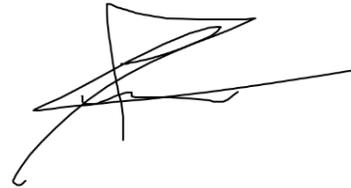
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les modalités inscrites dans la convention périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of Fleurieux-sur-l'Arbresle. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE' and '1870'.

Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

A black ink signature of Léo Molinie, consisting of several fluid, overlapping strokes.